



# *Le Crucicaderlien*

Bulletin d'information de la commune  
**STE CROIX DE CADERLE**



Le Fonctionnement  
de la commune

Les Travaux

Cadre de vie

Automne 2008

**N° 17**

Octobre

# *Le Mot du Maire*

Voici l'été terminé et l'automne qui arrive a grands pas avec les premières fraîcheurs et le magnifique feuillage de la végétation.

La rentrée scolaire s'est bien passée, sans modification du transporteur pour les ramassages scolaires.

Le déroulement de la saison estivale s'est bien passé, notamment par l'organisation de la 2ème exposition « les talents cachés » suivie par l'exposition prêtée gratuitement par le Conseil Général du Gard « Le Gard au tournant des millénaires » et pour finir les différents concerts dans la chapelle organisés par l'association « les amis du temple ».

Je tiens a remercier les personnes qui se sont chargés de toutes ces manifestations.

Le 14 juillet dernier, a eu lieu une petite réception pour l'ouverture de l'exposition mais également pour marquer le départ à la retraite de Jacqueline MOURGUES, pour lequel cela a permis de regrouper la population et passer un agréable moment ensemble.

Je renouvelle à Jacqueline une longue et bonne retraite.

Dans le bulletin, vous pourrez prendre connaissance du travail effectué par l'équipe municipale, notamment la mise en route de beaucoup de chantiers mais également le suivi de différents dossiers.

CREATION DE LA ROUTE D'ACCES : les travaux sont maintenant terminés.

TRAVAUX EXTERIEUR DE LA CHAPELLE : (façades, murs d'enceintes). Travaux également terminés

TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DE LA CHAPELLE : les chéneaux ont été installés, l'installation de l'éclairage au sol débutera le 13 octobre prochain.

AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA CHAPELLE : l'architecte a été choisi et a commencé de travaillé en collaboration avec l'archéologue sur l'aménagement intérieur. Les fouilles archéologiques ont commencé depuis le 22 septembre dernier.

L'ATELIER MUNICIPAL : Les fondations et la dalle ont été réalisées par l'entreprise VALMALLE. La pose du bâtiment en ossature bois, par l'entreprise GEMBOIS, devrait débuter le 13 octobre prochain.

AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA NOUVELLE ROUTE : en raison des travaux de l'atelier municipal, les travaux des murs, par l'entreprise BRUN, ne débiteront certainement qu'en début d'année 2009.

Suite aux travaux d'adduction d'eau potable réalisés par la commune de LASALLE, à partir du réseau d'eau du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable, la circulation a été perturbée durant un certains temps. Ce contre-temps n'incomba en aucun cas à la commune de Ste croix de Caderle.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne ainsi qu'une bonne lecture de ce bulletin.

Le Maire, Edmond JULIEN.

# Sommaire

- P4 Informations mairie :
- Etat Civil,
  - Fermeture secrétariat,
  - Ramassage Ordures Ménagères

## Travaux

- P5. I. Création route d'accès à la chapelle.  
P6. II. Chapelle extérieur,  
A. Réfection façades,  
B. Murs d'enceintes,  
C. Chéneaux.  
P7. II. Chapelle extérieur (suite),  
D. Eclairage.  
III. Chapelle intérieur,  
A. Aménagement intérieur,  
B. Les fouilles archéologique.  
P8. IV. Atelier municipal.  
V. Aménagement de l'entrée de la route d'accès à la chapelle.

## Cadre de vie

- P9. I. Départ à la retraite.  
P10. II. Expositions,  
A. Les Talents Cachés,  
B. Le Gard au tournant des millénaires.  
P11. III Les concerts.  
P12. IV. Coin récréatif,  
A. Les bon mots.  
V. Jumelage.

## Le Fonctionnement de la commune

- P 13 à P 24 I. Les conseils municipaux.  
P 25 II. Ordures ménagères.  
P 26.III. Affaires scolaires.  
P 27. Info Mairie—Tribune Libre

# Informations Mairie

## ETAT CIVIL Avis de naissance

Les naissances ont comblé les conseillers municipaux :

- Nil Paul Gatzou BLAYO né le 9 juillet 2008,  
De Agathe BONZON et de Iwan BLAYO,  
Petit fils d'Annelise, conseillère municipale, et Robin BONZON.

- Vincent MENDRAS né le 1<sup>er</sup> août 2008,  
De Anne Sophie et Nicolas MENDRAS,  
Petit fils de Josiane et Bruno MENDRAS, conseiller municipal.

- Corentin Thomas MOURGUES né le 31 août 2008,  
De Christelle ARTIGUES et de  
David MOURGUES, conseiller municipal.

- Emilio Wilhem Tonatiuh CREMER né le 28 septembre 2008,  
De Lilia MORALES O'CAMPO et de Emmanuel CREMER,  
Petit fils de Annie et Pascal CREMER, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire.

Félicitations aux heureux parents et à leur famille

### **Ramassage Ordures ménagères**

Le lundi matin par la communauté de communes

### **Ramassage encombrants**

les 1<sup>er</sup> lundi du mois par la Mairie—Loïc PUECH.

### **Tri sélectif :**

Dans containers à couvercles jaunes

### **Déchetterie LASALLE**

Lundi — mercredi – vendredi De 13h00 à 16h30  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 9h à 12h

### **COMPOSTEZ vos déchets**

Vous pouvez toujours vous inscrire en mairie  
pour recevoir un composteur plastique.

### **Collecte cartouches d'impression vides**

En mairie

## I. Création route d'accès à la chapelle

Les Travaux



Les travaux de la création de la route de désenclavement du cimetière et de la chapelle sont terminés.

Le coût total de la réalisation de ses travaux est de :  
Entreprise CABRIT : 18 829.46 € HT (création route)  
Entreprise BRUN : 1 394.00 € HT (construction d'un mur de soutien)

Soit un total de 20 223.46 € HT, ce projet n'est pas subventionné.



## II. Chapelle Extérieur

Les Travaux



### A. Réfection Façades

Par un souci de protection du bâtiment et de mise en valeur, la municipalité avait engagé des travaux de rénovation sur la chapelle.

L'entreprise SODEC, qui a débuté les travaux le 15 mai dernier, a terminé la réfection des façades de la chapelle, début septembre.

Le porche de l'entrée a été agrandi, et les joints des façades ont été refaits.

Le coût de la réalisation de ces travaux est de :

Façades : 19 450.92 € HT

Subvention Conseil Général du Gard : 6 489.00 €

Subvention de l'Etat (DGE) : 5 562.00 €

**Soit un coût total communal de 7 399.92 € HT**

### B. Murs d'enceintes

Les murs d'enceintes, faisant partie de la réfection de la chapelle, ont été également rénovés afin de les consolider. C'est l'entreprise SODEC, en même temps que les façades, qui a restauré ces murs.



Le coût de la réalisation de ses travaux est de :

Murs d'enceintes : - SODEC : 16 100 € HT

Subvention Conseil Général du Gard : 35 % soit 5 635 €

Subvention de l'Etat (DGE) : 25 % soit 4 830 €

### C. Chéneaux

L'entreprise Romeuf a terminé la mise en place des chéneaux, cela permettra de dévier une partie de l'eau afin d'éviter autant que possible l'humidité sur les murs de la chapelle.

Le coût est de 2 699 € HT, ces travaux rentrent dans un programme de réfection et de mise en valeur de la chapelle subventionnés par le Conseil Général du Gard; le programme n'est pas encore soldé car les travaux comprennent l'éclairage extérieur de la chapelle.



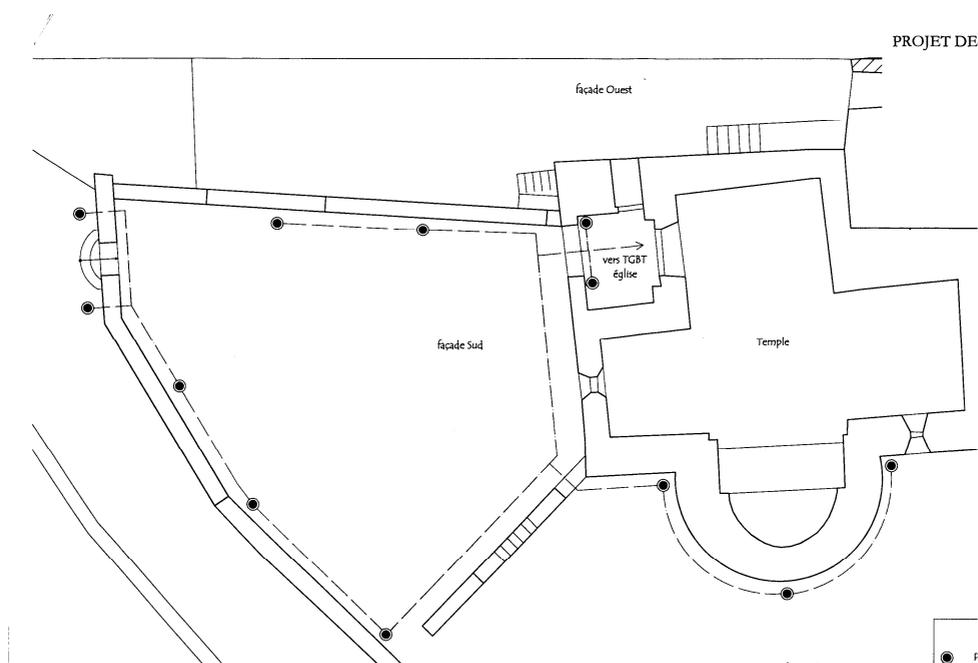
## II. Chapelle Extérieur (suite)

Les Travaux

### D. Eclairage

Toujours dans le cadre de l'aménagement et de la mise en valeur de la chapelle, la municipalité a décidé de réaliser un éclairage au sol extérieur autour de la chapelle, voir plan ci-dessous.

Dans sa séance du 7 août dernier, le conseil municipal a retenu l'entreprise VETSEL pour un montant de 9 103.07 € HT pour la réalisation de ces travaux électriques.



## III. Chapelle Intérieur

### A. Aménagement intérieur

Afin de permettre la remise en état de l'intérieur de la chapelle, suite aux dernières fouilles archéologiques et dans un but de mettre en valeur ces recherches, le conseil municipal a retenu l'architecte qui sera maître d'oeuvre pour les travaux. Dans sa séance du 7 août dernier, le conseil a retenu Mme D'Artigues pour un taux à 10 % du montant du marché HT. Afin de commencer la réflexion sur ces travaux, il est nécessaire d'attendre la fin des fouilles pour avoir le résultat définitif des découvertes.

### B. Les fouilles archéologiques

Les recherches ont débuté le 22 septembre avec le retour de Mme Aspord-Mercier, qui démarre son travail avec beaucoup de pierres et de terres a « bouger » !

La suite, prochainement....

## **IV. Atelier Municipal**

Les Travaux

Les travaux ont débuté, la commune pourra prochainement disposer d'un lieu de stockage et d'un lieu de travail intérieur, ce qui faisait défaut jusqu'à présent, nous en sommes très satisfaits.

Les entreprises retenues par lots sont les suivantes :

LOT 1 : Gros œuvre maçonnerie couverture: Ent. VALMALLE

LOT 2 Charpente bois : Ent. GEMBOIS

LOT 3 : Cloisonnement : Ent. MAGNY

LOT 4 Menuiserie Int. Et Ext. Ent. DELEUZE LAPIERRE

LOT 5 : Electricité : Ent. MARTINEZ

LOT 6 : Plomberie, sanitaire : Ent. GEOFFRAY

LOT 7 : Peinture : Ent. JAFFIOL

Le projet de construction s'élève à 68 831.06 € HT.



## **V. Aménagement entrée De la route d'accès à la chapelle**

Les Travaux

A la suite de la création de la route d'accès de la chapelle et de l'emplacement de l'atelier municipal et pour des raisons de sécurité routière, il était obligatoire d'aménager l'entrée du petit « carrefour » formé avec la D 153, De ce fait, avec l'aide de la DDE, maître d'œuvre de l'opération, dans le cadre des « amendes de police » le conseil municipal a lancé un appel d'offres pour l'exécution de ces travaux.

Dans sa séance du 7 août dernier, le conseil a retenu l'entreprise BRUN pour un montant de 5 756.00 € HT. Ce projet est subventionné à 50 % environ.

Les travaux seront réalisés prochainement.

Extrait du discours d'Edmond JULIEN, Maire.  
Le 14 juillet 2008.

*...«C'est avec grand plaisir que la municipalité de Ste Croix vous accueille aujourd'hui et vous remercie d'avoir répondu à notre invitation pour inaugurer la 10 ème exposition que la municipalité organise en collaboration avec le Conseil Général du Gard mais aujourd'hui, nous allons, par la même occasion, fêter le départ en retraite de Jacqueline MOURGUES, notre agent municipal, qui est en retraite depuis le 30 juin 2008.*

*(...)*

*Le départ à la retraite d'un agent communal , surtout dans nos petites communes rurales, est toujours un évènement, et pour ma part, en tant que maire , c'est la première fois. Cela fait toujours quelque chose.*

*Je suis le Maire de cette commune depuis janvier 1998, mais Jacqueline, avant et depuis cette date a toujours répondu présente, à n'importe quel moment, toujours pour rendre un service, toujours disponible , etc..*

*Jacqueline, connaît la commune sur le bout des doigts, et a toujours travaillé dans le même sens, à savoir, rendre service à tout le monde, sans aucune ambiguïté, c'est sans compter sur sa formidable mémoire, elle n'oublie pas un anniversaire, pas une fête, elle a toujours une pensée, un geste, pour les autres.*

*Moi-même, je l'avoue, j'ai eu oublié son propre anniversaire, mais pas cette année !*

*Jacqueline, au nom du conseil municipal, de moi-même, nous tenons encore une fois à te remercier de tous les services que tu as rendus à la Commune, et te remettons aujourd'hui ton cadeau d'anniversaire et de départ à la retraite en espérant que cela te fera plaisir. En collaboration avec ta famille, toutes les dispositions ont été prises pour que tu partes tranquille. ( La commune lui a offert un séjour de 4jours en Espagne).*

*N'oublie pas, que la mairie sera toujours ouverte, et que tu pourras toujours venir boire le café avec les Magali ou Loïc et moi-même.*

*Nous te souhaitons tous une longue et heureuse retraite,*

*Maintenant, je vous propose de vous rapprocher de la table afin de prendre le verre de l'amitié*

*Merci encore d'être venu pour cette occasion. » ...*

Jacqueline, nous te souhaitons encore beaucoup de bonheur avec ta famille, ta grande famille... maman de 6 enfants, mamie de 8 petits-enfants,



## A. Les Talents Cachés

Cette année et pour la deuxième fois consécutive, s'est tenue l'exposition des « Talents Cachés », fin Juin-début Juillet.

Moins de fréquentation que l'an passé, mais de nouvelles œuvres présentées : sculptures sur bois, manches de couteaux également sculptés, poteries, sacs en toile cirée, couvertures tricotées, vannerie, cartonnage...

Donc, il y a bien des talents cachés autour de nous et j'espère qu'ils se manifesteront de plus en plus nombreux, si l'idée de cette exposition perdure.

Merci encore à la Commune de nous avoir permis l'organisation de cette exposition.

Corinne DEJEAN

## B. Le Gard au tournant des millénaires

Cette exposition a été prêtée gracieusement par Le Conseil Général du Gard, direction de la culture.

		Nb de jours	Nb de visiteurs
1998	4 <sup>ème</sup> centenaire Edit de Nantes	17	297
1999	Guerre 14.18	22	96
2000	L'eau	26	280
2001	Serres et Valats	33	652
2002	Ste Croix de Caderle	12	191
2003	L'enfant, la plante et la famille cévenole	30	267
2004	Des outils agricoles	28	368
2005	Centenaire de la loi 1905	22	192
2006	L'Eau miroir des Cévennes	33	406
2007	Itinéraire Roman en Gard Rhodanien	30	400
<b>2008</b>	<b>Le Gard au tournant des millénaires</b>	<b>23</b>	<b>212</b>

L'été arrive à sa fin et il est temps pour l'Association des Amis du Temple de faire un bilan pour cette saison 2008.

En l'espace de moins d'un mois—du 16 juillet au 10 août—4 concerts ont eu lieu dans la chapelle.

La fréquentation moyenne a été de 75 personnes par concert, un chiffre en augmentation par rapport aux 70 personnes de l'année dernière, ce qui nous donne du baume au cœur.

Le 16 juillet, c'est de main de maître qu'Hervé Loche a dirigé son chœur d'hommes—auquel quelques femmes s'étaient jointes pour notre plus grand plaisir. La chapelle était comble et les choristes ont été grandement appréciés et bissés longuement.

Le 25 juillet c'était un ravissement de recevoir à nouveau la harpiste de grand talent Severine Pantel. Elle était accompagnée par la soprano Estelle Ortega et par le ténor Bruno Ranc dont la voix exceptionnelle et puissante a fortement marqué le public. Ce concert « harpenvoix » était varié et plein de fraîcheur, allant de Mozart à Gershwin en passant par les belles romances Anglo-saxonnes de B. Britten.

Le 1er août, c'est le quatuor Résonances qui a chanté les « Amours » et les « douceurs de la vie ». Laetitia Martorana, soprano, Isabelle Souchon, alto, Jacques Losse, ténor, Jacques Boucomont; baryton, étaient accompagnés par le guitariste Laurent Pinna.

La chapelle a été un merveilleux écrin qui a mis en valeur tous ces morceaux de Martini, Renard, H.Purcell, G.F. Haendel, C. Debussy; G. Fauré, J. Offenbach finement interprétés par des voix exceptionnelles.

La soirée s'est « divinement » terminée « sous les étoiles » avec J.P. Rameau.

Enfin, le 10 août, nous avons pu faire l'exploration de l'esprit bohémien à travers les oeuvres de W.A. Mozart, L.V. Beethoven et F. Schubert, ceci grâce à Sylvie Sagot-Duvauroux, pianiste de grand talent, et à Laurent Lovie, violoniste de haut niveau également.

Grâce à la gentille participation d'un groupe de « forts déménageurs crucicardeliens », un piano quart de queue du début du XX<sup>ème</sup> siècle a pu être installé dans le chœur de la chapelle.

Le concert a été d'un lyrisme poignant. Le piano et le violon, intimement mêlés, ont célébré, tout au long de ces sonates à cheval entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècle, à la fois, le vie, la liberté, le charme campagnard (les chants d'oiseau), l'amour et les tourments. En un mot, un concert bouleversant et de grande qualité grâce aux deux virtuoses qui jouaient.

Le piano a retrouvé son fourgon vers 23h30 et de nuit cette fois; c'est encore grâce au même groupe de « déménageurs » passés maître en l'art de conduire un piano de 400 kg sur nos calades que ce rapatriement fut exécuté. Un grand merci à tous, car si nous avons bénéficié de concerts de bonne qualité, c'est grâce à plein de bonnes volontés, dans l'association, et en dehors, et ceci méritait d'être souligné.

Dans la chapelle, une série de fouilles va avoir lieu en septembre, et après cela, l'intérieur de la chapelle devrait être rénové et remis en état l'année suivante.

Nous ne pouvons présager des découvertes qui pourront être faites ni de la longueur des travaux à venir. C'est pourquoi nous ne pouvons prévoir ce qu'il adviendra des animations culturelles dans ce lieu la saison prochaine. Suspense et surprise sont au bout du chemin.

Violette AURIOL,  
Vice Présidente.

Association des Amis du Temple

## A. Les bons mots

D'après « Expressions familières du Languedoc et des Cévennes » de Christian CAMPS.

Avoir la tête comme un sémaou

La *sémaou* est la « comporte servant au transport de la vendange » (occ. *semau*).

Cette expression correspond au français « avoir la tête comme une citrouille, être accablé de préoccupations, avoir très mal à la tête ».

Un autre objet est aussi employé dans ce sens; il s'agit de la *sémalette*, qui est le baquet; diminutif de *sémal*, ce terme est utilisé dans *avoir la tête comme une sémalette*.

D'autres comparaisons ont pu être relevées : *avoir la tête comme une oule, comme un pot, comme un chaudron, comme un semoir* (voir occ. *Aver la testa coma una semena-dura*). *Sémaou* a de même été enregistré dans *mettre la tête comme une sémaou* « indisposer, assommer, accabler, déranger ».

Variantes audoises : *sémal* (Gruissan) et *sémalou* (Castelnaudary); *sémal* (masculin) à Couiza.

Variante cévenole : *sémalou* (Généralgues).

Attestations - très nombreuses : Aude, Hérault, Gard, Cévennes;  
- peu nombreuses : Lozère.

Mettre la tête comme une sémaou

La *sémaou* est la comporte à vendange. La *sémaou* sert de point de référence à cette comparaison qui correspond au français « casser la tête de quelqu'un, le fatiguer par les paroles qu'on débite, ou le bruit qu'on fait ».

Avant l'invention des bennes et des machines à vendanger, on utilisait des comportes de bois pour rentrer les raisins à la cave coopérative ou dans une cave particulière, au moyen de la charrette ou du tracteur. Le *sémaller* fabriquait ces comportes et les deux porteurs se servaient de *sémalliers*, leviers en bois mesurant deux mètres environ. La comporte se composait de deux poignées ou cornalières (voir l'expression, avoir le nez comme une cournalière). Quinze jours avant la vendange, on mettait les comportes à la trempe, pour rendre le bois imperméable.

Variante de prononciation relevée dans : Aude (Castelnaudary, Gruissan) : *sémal*.  
Expression considérée comme vieillie dans l'Aude (Couiza).

Attestations : - très nombreuses : Aude, Cévennes;  
- nombreuses : Hérault, Gard,  
- très peu nombreuses : Lozère.

Nous attendons encore des réponses  
au questionnaire transmis dans le numéro précédent.

## I. Les conseils municipaux

### Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du vendredi 27 Juin 2008

#### Ordre du jour :

- 1° / Création poste d'adjoint technique
- 2° / Désignation délégué élections sénatoriales
- 3° / Travaux en cours
- 4° / Urbanisme
- 5° / Subventions
- 6° / Festivités 2008
- 7° / Questions diverses

#### **1° / Création poste d'adjoint technique :**

Monsieur le maire informe l'assemblée, comme il a été évoqué à plusieurs reprises et notamment lors du dernier conseil municipal, qu'il convient de remplacer Mme MOURGUES Jacqueline suite à son départ à la retraite au 30 juin 2008. Pour se faire, le maire propose au conseil municipal de créer 1 poste d'adjoint technique non titulaire pour assurer l'entretien des locaux municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, à 6h par mois.

Le tableau des emplois à compter du 30 juin est établi comme suit dans la filière technique : Adjoint technique non titulaire : ancien effectif : 0 nouvel effectif : 1.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 avec un temps de travail d'une durée de 6H/mois.

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2008.

#### **2° / Désignation délégué élections sénatoriales :**

Après avoir mis en place le bureau électoral, il a été effectué l'élection du délégué titulaire.

M Edmond JULIEN est candidat.

Le résultat du vote est comme suit :

Nombre de votants : 9

Suffrages blancs : 1

Suffrages exprimés : 8

Majorité : 5

M Edmond JULIEN est déclaré délégué titulaire.

Il est effectué l'élection des délégués suppléants :

Candidats :

Mme AURIOL Violette, M CREMER Pascal, et Mme MAZEL Marcelle.

Le résultat du vote est comme suit :

Nombre de votants : 9

Suffrages blancs : 0

Suffrages exprimés : 9

Majorité : 5

Mme AURIOL Violette, M CREMER Pascal, et Mme MAZEL Marcelle sont déclarés délégués suppléants.

### **3° / Travaux en cours**

#### **Réfection des façades de la chapelle :**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'avancement des travaux notamment l'agrandissement de la voûte du porche de la chapelle, qui est en cours d'exécution.

Monsieur le maire indique que les chéneaux de la chapelle sont en place.

#### **Aménagement extérieur de la chapelle :**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la chapelle, et suite aux différentes discussions du conseil, Mme D'ARTIGUES a transmis un projet d'éclairage extérieur de la chapelle.

Monsieur le maire communique au conseil les documents faisant apparaître, entre autre, les emplacements des spots au sol, orientables, situés autour de la chapelle, afin qu'il puisse en prendre part.

Les observations suivantes sont ressorties suite à cette consultation :

- Mme AURIOL : demande s'il ne faudrait pas éclairer l'entrée avant le 1<sup>er</sup> porche.
- Mme BONZON : il lui semble qu'il reste une zone d'ombre vers le mur entre les deux cimetières. Demande s'il y a possibilité d'installer des lampes solaires.
- Mme LAFONT : demande que soit clairement défini à l'avance les périodes d'éclairage du monument.
- M CREMER souhaite qu'il soit demandé la puissance et la consommation de l'éclairage.

Après cette discussion, le conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité, le projet proposé par Mme D'ARTIGUES, et AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour réaliser ces travaux.

#### **Aménagement intérieur de la chapelle**

Monsieur le maire fait part de la rencontre de ce jour avec M GALZIN, architecte du CAUE, concernant le projet d'aménagement intérieur de la chapelle et donne les informations suivantes :

- le Parc National des Cévennes convié à cette rencontre s'est excusé et reste disponible pour toutes informations.
- Mme ASPORT-MERCIER, archéologue, associée à cette opération, s'est excusée également, elle a pris soin cependant de transmettre des informations utiles à M GALZIN, pour le bon déroulement de cette rencontre.
- L'ordre des architectes, absent et excusé a fait part que cette mission ne rentre pas dans leurs attributions.

Monsieur le maire indique que M GALZIN recommande un architecte du patrimoine pour l'élaboration du projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, AUTORISE monsieur le maire à lancer une consultation d'architecte pour assurer l'attribution de maître d'oeuvre.

#### **Amende de police 2008**

##### **Aménagement entrée de la nouvelle route d'accès à la chapelle: maçonnerie.**

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le dossier de consultation élaboré par M Oswald, DDE, est prêt.

Suite à la décision du conseil municipal dans sa séance du 16 mai dernier, monsieur le maire a lancé la consultation des entreprises ce jour. La date limite de dépôt des offres est fixée au 10 juillet, l'ouverture des plis au 11 juillet à 11h00.

Monsieur le maire informe qu'une publication a été faite dans Cévennes Magazine.

Il indique également que la subvention demandée dans le cadre des amendes de police pour ces travaux n'a pas encore été attribuée.

## **Atelier**

Le maire fait part qu'une trentaine de dossiers ont été retirés à Alès tirage suite à l'appel d'offres ouvert pour la construction d'un bâtiment technique. A ce jour la mairie en a réceptionné 4. La date limite du dépôt des offres est fixée au 4 juillet à 16h00. L'ouverture des plis est prévue le 7 juillet à 16h00.

## **4° / Urbanisme**

### **Permis modificatif**

Le maire présente au conseil municipal la demande de permis modificatif déposée par M NEUMAN John, concernant le remplacement d'une terrasse, prévue dans son permis initial, par deux pièces complémentaires.

Le conseil examine les documents fournis et se prononce, à l'unanimité, favorablement à la réalisation de ce projet.

### **Permis de construire**

Le maire présente au conseil municipal la demande de permis de construire déposée par Mme PAUCHET Stella, concernant le changement de destination d'un bâtiment existant afin d'aménager un logement.

Le conseil municipal examine les documents fournis et se prononce, à l'unanimité, favorablement à la réalisation de ce projet sous réserve de l'avis d'EDF et préconise l'utilisation des pierres existantes pour le parement des murs de façades de la reconstruction.

### **Déclaration préalable**

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de déclaration préalable de M MOURGUES Francis concernant la construction d'un abri de jardin qui a reçu ce jour un avis défavorable de la Direction Départementale de l'Équipement.

### **Foyers Ruraux du Gard :**

Suite au courrier des Foyers Ruraux du Gard demandant une participation communale de 61 € pour le développement du site internet [www.portailcevennes.org](http://www.portailcevennes.org), Monsieur le maire demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette participation.

### **Ecurie des Camisards :**

Le maire informe le conseil municipal du courrier de l'association de l'Ecurie des Camisards demandant l'autorisation de passage en liaison sur la commune le samedi 27 septembre prochain de 10h00 à 23h00,

Après discussion, le conseil municipal, DECIDE à 7 voix Pour, 1 voix Contre (Mme Bonzon) et 1 abstention (Mme Auriol) de répondre favorablement à cette demande et de faire part aux organisateurs du problème constaté et soulevé par le conseil de la vitesse excessive sur la route départementale avant et pendant le rallye.

### **CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Monsieur le maire rappelle que la commune adhère au CNAS, organisme d'action sociale qui propose des prestations à l'ensemble des employés tel que : participation à la rentrée scolaire, départ en retraite, difficulté financière, chèque cadeau....

Il est nécessaire de désigner un délégué au sein du conseil municipal, monsieur le maire propose d'être le délégué de la commune au CNAS.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de désigner Monsieur le maire, Edmond JU-

LIEN, en tant que délégué au CNAS.

### **Diagnostic de performance énergétique :**

Suite à la volonté du conseil municipal de réaliser un diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments communaux, monsieur le maire fait part que sur huit demandes, la mairie a reçu 4 offres.

Après consultation des offres et discussion, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'abandonner le projet de ce diagnostic, considérant les tarifs élevés, considérant que l'investissement financier est plus utile dans les travaux d'isolations.

### **Exposition talents cachés :**

Monsieur le maire fait part que l'inauguration de l'exposition des « talents cachés » a lieu le 28 juin à partir de 18h00.

### **Exposition « Le Gard au tournant des millénaires »**

Monsieur le maire rappelle que l'inauguration de l'exposition prêtée par le Conseil Général du Gard « Le Gard au tournant des millénaires » aura lieu le lundi 14 juillet à partir de 18h00.

Monsieur le maire rappelle différentes dates de réunions :

- 11 juillet à 21h00 – commission appel d'offres – ouverture des plis pour le mur à l'entrée de la route.
- 11 juillet à 21h00 – commission urbanisme – carte communale –
- 18 juillet à 21h00 - conseil municipal
- 25 juillet à 15h00 – commission urbanisme – carte communale –

### **Nationalité Française :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme AKOUME Marie-José, domiciliée à Ste croix de Caderle, a obtenu la nationalité française.

### **Communauté de communes Cévennes Garrigue**

Monsieur DEJEAN Christian, absent ce jour, a transmis à monsieur le maire des informations pour le conseil municipal comme suit :

- la communauté de communes souhaite faire le tour des communes afin de présenter aux élus locaux la commission développement économique, une date est proposée pour Ste Croix de Caderle le 8 juillet à 18h30.

Le conseil municipal est favorable à cette rencontre mais ne peut être présent à cette date, monsieur le maire propose de fixer une autre date avec la communauté de communes.

Le budget de la communauté de communes a été voté, seul certains postes ont été mis en attente :

- Les travaux du siège de la communauté de commune à Monoblet,
- la ZAC des Batailles à St Hippolyte du Fort,

### **Tour de Table**

#### **Carte Communale :**

Monsieur CREMER Pascal, président de la commission urbanisme rend compte de la commission urbanisme qui a eu lieu ce jour à 17h00.

Il indique qu'un repérage sur le terrain a permis de faire avancer le projet, en prenant compte divers paramétrages afin d'affiner le choix des zones constructibles à venir.

Différents lieux ont pu être ainsi comparés, la réflexion continue.

#### **Topoguide du Val de Salendrinque :**

Madame LAFONT Ginette demande l'état d'avancement du projet du topoguide.

Monsieur le maire indique que Mme LALANDE Nathalie, du pôle cévenol, est venue en mairie faire le point sur les conventions, il reste encore quelques conventions à récupérer afin de poursuivre le travail d'élaboration.

#### **Bulletin municipal :**

Madame LAFONT Ginette, souhaite que les réflexions et les décisions de la commission du bulletin soient rendues publiques pour une meilleure compréhension pour les administrés.

Madame AURIOL Violette lui indique que cela fera l'objet d'une question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission bulletin. Mais d'ores et déjà, elle indique que la commission est ouverte à toutes propositions et que les articles seront validés par la commission.

#### **Communauté de communes**

##### **Commission ordures ménagères**

Madame AURIOL Violette, déléguée titulaire à la commission ordures ménagères rend compte de la dernière commission comme suit :

- augmentation de la redevance de 9 % suite à l'augmentation du budget symtoma de 4 % et des différents investissements soit : achat de camions, financement de la déchetterie à Lasalle et de St Hippolyte du Fort.

Madame AURIOL Violette propose que les tarifs soient communiqués aux administrés.

Madame AURIOL Violette fait part également qu'un groupe de travail est chargé de comparer le système taxe et redevance pour les ordures ménagères.

Elle donne les informations supplémentaires suivantes concernant la commission :

- prévision d'achat de camions,
- création d'un poste pour seconder le directeur à partir de septembre
- organisation d'une semaine nationale sur la réduction des déchets qui demande un soutien de la part de chaque commune.

Madame LAFONT Ginette intervient en indiquant qu'une étude avait été faite sur le calcul de la contribution de façon à inclure une moitié taxe et une moitié redevance, elle indique qu'elle transmettra ce document à Madame AURIOL Violette.

#### **Concerts été 2008 :**

Madame AURIOL Violette, vice présidente de l'association des amis du temple, indique au conseil municipal que M BOUCOMONT demande s'il est possible de faire la dernière partie du concert à l'extérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.

#### **Création route d'accès à la chapelle :**

Monsieur le maire fait part que le goudronnage de la route va être effectué par l'entreprise CABRIT la semaine prochaine.

#### **Enquête publique Parc National des Cévennes**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'ouverture de l'enquête publique suite au projet « de modification du décret n° 70-777 du 2 septembre 1970 portant création du Parc National des Cévennes » concernant l'élargissement de la zone parc à des

nouvelle communes. Le dossier est consultable en mairie depuis le 30 juin au 1<sup>er</sup> août pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

#### **Maison « belle-vue »**

Monsieur le maire fait part que la maison de « belle-vue » est toujours en vente, et qu'une rencontre a eu lieu avec le propriétaire. Monsieur le maire indique que pour la commune le prix est trop élevé. Le propriétaire a informé la mairie qu'elle peut faire une proposition de tarif, si elle est intéressée.

La commission travaux/urbanisme se réunira prochainement afin de pouvoir faire une proposition au conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

---

---

## **Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du mardi 15 juillet 2008**

### **Ordre du jour :**

- 1°/ Résultat de l'appel d'offres construction du bâtiment technique
- 2°/ Questions diverses

### **1°) RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES CONSTRUCTION DU BATIMENT TECHNIQUE :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'ouverture des plis a eu lieu le lundi 07 juillet 2008 à 16 heures.

Après l'étude des offres par Monsieur LAUNE, architecte en charge de ce projet, il s'avère que trois lots s'avèrent infructueux, à savoir, les lots 1 (gros œuvre, maçonnerie, couverture), le lot 2 (charpente bois) et le lot 4 (menuiserie intérieure et extérieure).

Il précise que 6 offres pour le lot 1, 3 offres pour le lot 2 et 3 offres pour le lot 3 avaient été présentées.

Pour ces trois lots, (lots 1, 2 et 4) sur proposition de monsieur le maire et de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de relancer une procédure adaptée qui fera l'objet d'une publication dans un journal habilité, à savoir MIDI-LIBRE, avec différentes variantes (suppression ou pas du revêtement en pierre de la façade, suppression ou pas du pilier en bois situé sur l'avancée du toit, suppression ou non du bardage en bois démontable de la façade Nord.

La date limite des offres est fixée au jeudi 31 juillet 2008 à 16 heures.

La commission d'appel d'offres se réunira le 7 août 2008 pour l'ouverture des plis.

### **LOT 3 : CLOISONNEMENT**

4 offres sont parvenues en Mairie

Entreprise MAGNY :	1 376.00 euros HT	(variante 3 424.00 euros HT)
Entreprise ALANTIS :	2 138.04 euros HT	(variante 4 883.55 euros HT)
Entreprise CERRET :	2 562.00 euros HT	(variante 4 928.00 euros HT)
Entreprise STE GARDOISE	2 564.00 euros HT	(variante 4 883.55 euros HT)

Après en avoir délibéré, l'assemblée choisit l'entreprise la moins disante à l'unanimité des voix, soit l'entreprise MAGNY.

### **LOT 5 : ELECTRICITE**

3 offres sont parvenues en Mairie

Entreprise MARTINEZ : 3 287.00 euros HT  
Entreprise VETSEL : 4 955.46 euros HT  
Entreprise GEOFFRAY : 5 489.00 euro HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de choisir l'entreprise la moins disante, l'entreprise MARTINEZ.

### **LOT 6 : PLOMBERIE, SANITAIRE**

4 offres sont parvenues en Mairie.

Entreprise GALABRO : 2 876.00 euros HT  
Entreprise GEOFFRAY : 2 963.00 euros HT  
Entreprise MARTEL : 4 357.90 euros HT  
Entreprise ANDRE : 4 428.50 euros HT

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité de choisir, en raison des ses références qui sont déjà connues, l'entreprise GEOFFRAY.

### **LOT 7 : PEINTURE**

3 offres ont été reçues

Entreprise JAFFIOL : 1 723.45 euros HT (option 768.00 €)  
Entreprise DUSERRE : 2 013.30 euros HT (option 896.00 €)  
Entreprise STE GARDOISE 2 753.60 euros HT (1 280.00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité l'entreprise JAFFIOL.

## **2° QUESTIONS DIVERSES**

### **Octroi d'un cadeau pour départ à la retraite :**

#### **Atelier municipal : demande d'aide financière**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre du projet de construction de l'atelier municipal, il convient de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès du sénateur Simon SUTOUR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter Monsieur le sénateur Simon SUTOUR, pour obtenir une aide financière, au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 5 000 €,
- AUTORISE le maire à signer tout document concernant cette demande.

### **DGE 2008**

Le maire indique qu'il n'y aura pas de subvention DGE en 2008 pour l'extension du futur cimetière. Il est convenu de déposer un nouveau dossier pour 2009.

### **Communauté de communes Cévennes Garrigue :**

Christian DEJEAN demande à l'assemblée quelles sont les questions à soumettre à la prochaine réunion plénière de la communauté de communes.

Pascal CREMER a pu se rendre à la dernière réunion de la commission communautaire culture. En son absence, Violette AURIOL indique que l'ordre du jour, suite au vœu du maire de Lasalle de s'appuyer sur les associations existantes, était la présentation de toutes les associations du territoire communautaire ; des dissensions entre Lasalle et St Hippolyte du Fort n'ont pas permis de présenter les associations. M de Latour, président de la commission, souhaiterait que tourisme, social et culture soient regroupés au sein de la même commission.

Violette AURIOL, qui a suivi, le 30 juin dernier, la rencontre à Lasalle, provoquée par M de Latour, entre élus et syndicats des impôts, signale que la fermeture de la perception de Lasalle est programmée pour fin 2008.

Le Trésorier Payeur Général envisagerait la création d'un « point d'accueil finances » regroupant trésorerie et impôts.

Le maire de Lasalle demande que la population et organisations syndicales se regroupent au sein d'un « comité d'usagers » et que chaque commune fasse un courrier en faveur du maintien des services publics.

L'ensemble du conseil est plutôt septique quant à l'efficacité de telles actions.

Ginette LAFONT pense qu'il faut malgré tout signifier notre total désaccord envers ces fermetures.

Le maire propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

Concernant la communauté de communes, il ressort du débat que la communication passe aussi mal entre les différentes commissions intercommunales que vers les administrés du territoire ; il faudra que la communauté apprenne à travailler en transversalité !

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h15.

---

---

## **Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 7 août 2008**

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu du quinze juillet deux mil huit.

- Madame Ginette LAFONT, secrétaire de séance lors du dernier conseil, indique qu'elle a été choquée de découvrir sur le compte rendu, qu'elle a rédigé, les modifications à propos de l'aide financière pour l'atelier, ce qui n'a pas été indiqué comme cela lors du dernier conseil. Elle fait part qu'elle aurait souhaité que le maire la contacte directement en tant que secrétaire de séance. De ce fait elle s'abstient pour ce compte rendu.

- Monsieur Pascal CREMER, concernant l'intervention de Violette AURIOL sur la commission culture de la communauté de communes, fait part que se ne sont pas *« les dissensions entre les communes »* qui n'ont pas permis *« la présentation des associations »* lors de cette commission.

• Le compte rendu est adopté à 8 voix pour et 1 abstention (G.LAFONT) par les conseillers présents lors de ce conseil qui signent le registre.

Le Maire reprend les différents points de l'ordre du jour de ce compte rendu, et précise les suites qui leur sont données.

### **Ordre du jour :**

- 1°/Choix entreprises mur d'entrée nouvelle route,
- 2°/Choix entreprises éclairage extérieur chapelle,
- 3°/Choix entreprises construction atelier,
- 4°/Choix architecte pour l'aménagement intérieur de la chapelle,
- 5°/ Questions diverses

#### **1°/Choix entreprises mur d'entrée nouvelle route**

Monsieur le maire rappelle que le lancement de la consultation pour la construction de murs au carrefour RD 153/Voirie Rurale a été décidé par le conseil municipal en date du 16 mai dernier. L'avis d'appel public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 28 juin, la clôture des offres était fixée au 10 juillet avant 17h00.

Monsieur le maire fait part que la commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le vendredi 11 juillet à 11h00 afin de procéder à l'ouverture des plis reçus en mairie.

Le résultat des offres, établi par M OSWALD, DDE, maître d'œuvre de cette opération, est comme suit :

BRUN : 5 756.00 € HT  
CAUSSE : 9 512.00 € HT  
CTP : 7 415.00 € HT  
CROS : 7 527.50 € HT  
YVANEZ : 8 540.00 € HT  
CERRET : 6 687.00 € HT  
HEBRARD : 9 827.70 € HT  
ARTI'SUD : 10 399.40 € HT

Monsieur le maire rappelle que les travaux sont subventionnés à environ à hauteur de 50 % dans le cadre des répartitions des recettes des amendes de police.

Monsieur le maire propose au conseil municipal, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2008, de retenir l'entreprise BRUN pour un montant de 5 756.00 €HT pour la construction du mur au carrefour RD 153 et de la nouvelle route.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de retenir, l'entreprise BRUN pour un montant de 5 756.00 € HT pour la construction de murs au carrefour RD 153/VC.

#### **2° / Choix entreprises éclairage extérieur chapelle**

Monsieur le maire rappelle que le lancement de la consultation pour les travaux d'éclairage à l'extérieur de la chapelle a été décidé par le conseil municipal en date du 27 juin dernier.

Six entreprises ont été contactées par courriers envoyés le 17 juillet et l'avis public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 26 juillet. La clôture des offres était fixée au jeudi 31 juillet avant 12h00.

Monsieur le maire fait part que la commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le vendredi 1<sup>er</sup> août à 16h00 afin de procéder à l'ouverture des trois plis reçus en mairie.

Le résultat des offres est comme suit

VETSEL : 9 103.07 € HT  
MARTINEZ : 11 061.66 € HT  
VALETTE : 13 995.00 € HT

Monsieur le maire propose, suite à l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2008, au conseil municipal de retenir l'entreprise VETSEL pour un montant de 9 103.07 € HT pour les travaux d'électricité concernant l'éclairage extérieur de la chapelle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, de retenir, l'entreprise VETSEL pour un montant de 9 103.07 € HT pour les travaux d'électricité concernant l'éclairage extérieur de la chapelle.

### **3° /Choix entreprises construction atelier :**

Monsieur le maire rappelle que suite à l'ouverture des plis du 07 juillet dernier, le conseil municipal dans sa séance du 15 juillet à délibérer pour relancer un marché à procédure adaptée, considérant les lots 1, 2 et 4 infructueux. L'avis d'appel public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 18 juillet, la clôture des offres était fixée au 31 juillet avant 12h00.

Monsieur le maire fait part que la commission d'appel d'offres dûment convoquée s'est réunie le vendredi 1<sup>er</sup> août à 16h00 afin de procéder à l'ouverture des plis reçus en mairie.

L'analyse des offres effectuée par l'architecte, Monsieur LAUNE, est comme suit :

#### **LOT 1 : Gros œuvre maçonnerie couverture**

7 offres sont parvenues en mairie

CERRET :	30 967.39 € HT (variante parement + 4 125.00 €)
MAGNY	22 612.37 € HT (variante parement + 2 417.25 €)
VALMALLE	23 185.16 € HT (variante parement + 1 737.45 €)
GRACI CARMELO	49 106.50 € HT (variante parement + 5 453.25 €)
Sarl SUD CEVENNES	39 771.02 € HT (variante parement + 3 630.00 €)
CAUSSE	28 570.34 € HT (variante parement + 3 300 €)
ECO BAT BOIS	Pas de pièces administratives – Non conforme.

Après en avoir délibéré et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise VALMALLE pour un montant de 24 922.61 € HT pour la réalisation du Lot 1, inclus la variante du parement en pierre 1 737.45 € HT.

#### **LOT 2 Charpente bois**

2 offres sont parvenues en mairie

BOIECO :	21 925.62 € HT Option isolation + 3 072.00 € Option abaissement du bât. -2 106.00 €
----------	--

*Offre déclarée non conforme* (appuis de baies non chiffrés)

GEMBOIS :	27 800.00 € HT Option isolation + 3 000.00 € Option abaissement du bât. -2 230.00 €
-----------	--

Après en avoir délibéré et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, Vu que l'offre de l'entreprise la moins disante est non conforme, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise GEMBOIS pour un montant total de 28 570.00 € HT, inclus l'option d'isolation + 3 000.00 € et l'option d'abaissement du bâtiment soit – 2 230.00 €, pour la réalisation du Lot 2.

#### **LOT 4 Menuiserie Int. Et Ext.**

4 offres sont parvenues

AUBANEL :	9 248.00 € HT
Sarl LES MENUISERIES	7 434.12 € HT
DELEUZE LAPIERRE	5 989.00 € HT

GEMBOIS 7 618.00 € HT

Après en avoir délibéré et suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la moins disante soit l'entreprise DELEUZE LAPIERRE pour un montant de 5 989.00 € HT pour la réalisation du Lot 4.

Monsieur le maire rappelle les entreprises retenues lors du conseil municipal du 15 juillet dernier pour la réalisation des travaux de construction de l'atelier pour les lots 3.5.6 et 7.

**LOT 3 : Cloisonnement**

MAGNY pour un montant de 1 376.00 € HT

**LOT 5 : Electricité**

MARTINEZ pour un montant de 3 287.00 euros HT

**LOT 6 : Plomberie, sanitaire**

GEOFFRAY pour un montant de 2 963.00 euros HT

**LOT 7 : Peinture**

JAFFIOL pour un montant de 1 723.45 euros HT

Monsieur le maire indique que le coût prévisionnel du projet de construction s'élève à 68 831.06 € HT.

**4°/Choix architecte pour l'aménagement intérieur de la chapelle**

Monsieur le maire rappelle que le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement intérieur de la chapelle a été décidé par le conseil municipal en date du 27 juin dernier.

Trois architectes du patrimoine ont été contactés par courriers envoyés le 22 juillet et l'avis public a été inséré dans Cévennes Magazine en date du 26 juillet. La clôture des offres était fixée au lundi 04 août avant 12h00.

Monsieur le maire fait part, que Monsieur FIORE s'est excusé de ne pouvoir répondre à l'offre. Le résultat de la consultation est comme suit :

Mme D'ARTIGUES Nathalie, qui propose un taux à 10 % du montant du marché HT.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de retenir Madame D'ARTIGUES Nathalie pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement intérieur de la chapelle, pour un taux à 10% du montant du marché HT.

**5°/ Questions diverses**

**Chéneaux chapelle :**

Monsieur le maire fait part que suite aux travaux des façades de la chapelle en cours de réalisation par l'entreprise SODEC, dans le cadre du programme de réfection des façades et des murs d'enceintes, des chéneaux ont été mis en place par l'entreprise ROMEUF.

Monsieur le maire indique, qu'il conviendrait, sur les conseils de l'architecte, Mme D'ARTIGUES Nathalie, de poursuivre la pose de chéneaux sur la chapelle en même temps que les travaux des façades.

Monsieur le maire informe que le coût des travaux est de 1 475 € HT

Le conseil municipal, a 6 Voix Pour et 1 Abstention (G.LAFONT), DECIDE, de poursuivre la mise en place des chéneaux sur la chapelle, avec l'entreprise ROMEUF pour un montant de 1 475 € HT.

Madame Ginette LAFONT indique qu'elle s'est abstenue pour la mise en place des chéneaux, considérant que ce n'est pas esthétique et que cela n'empêchera pas le problè-

me d'humidité dans la chapelle.

Monsieur Bruno MENDRAS propose, dans le cadre des travaux de l'éclairage extérieur de la chapelle, de profiter des tranchées pour drainer l'eau des chéneaux pour éviter l'humidité. Monsieur Pascal CREMER indique qu'il faut d'abord savoir quel est le positionnement des tranchées par rapport à la chapelle.

#### **Aménagement place de la mairie :**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet de réalisation de deux pots et d'un banc en béton reconstitué, dans le style et couleur du dallage de la place, dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la place de la mairie.

L'entreprise Forge et Bastide à Anduze propose pour cette réalisation un devis d'un montant de 2 010 € HT.

Le conseil municipal, ne souhaite pas, pour le moment, donné suite à ce projet.

#### **Assainissement autonome**

Suite à la réalisation du diagnostic des assainissements autonomes, Monsieur le maire fait part que le SPANC de la communauté de communes a envoyé un questionnaire aux administrés, dont leur assainissement n'est pas conforme. Il concerne la rénovation et la possibilité d'aide financière de l'assainissement. Ce questionnaire est à retourner impérativement à la communauté de communes afin qu'un financement puisse être demandé.

Les personnes qui n'auront pas répondu ne pourront pas bénéficier par la suite d'aide.

Monsieur le maire, fait part que Monsieur DEJEAN Christian, délégué au SPANC, regrette son absence de ce soir, pour donner de plus amples renseignements.

Monsieur le maire indique aux conseillers que toutes personnes intéressées pour obtenir de plus amples informations peut prendre contact avec Monsieur DEJEAN ou Monsieur le maire.

#### **Commission bulletin :**

Madame Violette AURIOL fait part aux conseillers qu'ils peuvent faire passer leurs articles pour la prochaine commission bulletin du 19 août prochain.

#### **Rétroprojecteur :**

Monsieur Bruno MENDRAS informe le conseil municipal qu'il fait don à la commune d'un rétroprojecteur.

#### **Topoguide du val de la Salendrinque :**

Monsieur Bruno MENDRAS souhaite avoir des informations sur l'évolution du projet, et en particulier sur le petit pont de St Jean du Gard.

Monsieur le maire indique que Nathalie LALANDE est venue en mairie afin de faire le point sur le dossier. Le problème du passage du petit pont est en cours d'étude, Madame Ginette LAFONT indique que le club cévenol a été informé et suit ce dossier.

Monsieur le maire propose de désigner un délégué pour ce dossier auprès du Pays d'Accueil.

Monsieur Bruno MENDRAS est désigné, à l'unanimité, délégué au Pays d'Accueil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

### Informations à propos de la redevance Ordures Ménagères 2008.

La déchetterie de Lasalle est opérationnelle depuis quelques mois. Celle de St Hippolyte du Fort va être également réhabilitée. De gros travaux sont en cours et tout cela a un coût qui n'est pas négligeable.

A ces deux déchetteries rénovées ou sur le point de l'être, s'ajoutent l'augmentation du tonnage de déchets à traiter ainsi que les réparations de véhicules et l'achat d'un nouveau camion pour la collecte.

Pour finaliser le budget, la commission ordures ménagères de la communauté de communes Cévennes Garrigue se voit dans l'obligation de répercuter toutes ces hausses sur la prochaine redevance, ce qui va se traduire par un relèvement entre 4 et 5 % de celle-ci.

Cela concernera toutes les catégories redevables et cela sera applicable avant la fin de l'année 2008.

*Violette AURIOL,  
Déléguée à la commission ordures ménagères  
De la communauté de communes.*

### 2007– 2008

#### Frais Scolaire

La commune participe aux frais de fonctionnement des écoles primaire et maternelle de Lasalle qui concernent : la redevance du photocopieur, l'achat de matériel, les travaux, le personnel, l'électricité, le téléphone, les produits d'entretien et les assurances.

Le coût global est divisé par le nombre d'élèves,  
ce qui revient à 327 € par élève.

La commune comptant 8 élèves scolarisés à Lasalle,  
le montant de la participation pour  
l'année scolaire passée est de 2 943.00 €

#### Frais Cantine

La commune comme chaque année, finance le prix du repas de la cantine à hauteur de 2.90 € par repas, pour les enfants de la commune fréquentant l'école maternelle et primaire de Lasalle.

La participation pour l'année scolaire passée s'élève à 1 685.00 €.  
Cela concerne 9 élèves, et cela représente 581 repas.

#### Bourses

La commune a versé pour 2007 des bourses aux enfants domiciliés sur la commune scolarisés jusqu'à 18 ans.

Cela a concerné 20 enfants  
Le montant total alloué était de 3 060.00 €

#### Subventions

Suite aux demandes des écoles, la commune a participé financièrement aux voyages scolaires organisés par les établissements.

3 élèves ont bénéficié de cette aide, le coût total est de 162 €.

### 2008– 2009

#### Transport

Géré et pris en charge à 100 % par le Conseil Général du Gard  
et organisé par la mairie en second rang

le ramassage scolaire 2008-2009 s'organise comme suit :

Ste Croix—St Jean du Gard (Primaire, collège) : 21 Elèves dont

Crucicaderliens : 8

St Jeannais : 13

Ste Croix—Lasalle (Primaire) : 3 Elèves

## Informations Mairie

**Le secrétariat sera fermé  
pendant les vacances de la Toussaint du  
Lundi 27 octobre au Mercredi 5 novembre inclus.**

### Défense

M Bruno MENDRAS, conseiller municipal, délégué à la défense, et réserviste est à la disposition de toute personne, de la commune ou du canton, désirant une information en matière de Défense (recrutement, carrière...). N'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie pour obtenir de plus amples renseignements( 04.66.85.22.63.).

## Tribune Libre

Encore les hirondelles...

Voici quelques informations concernant les hirondelles et leur place dans l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

C'est avec une grande surprise que j'ai appris récemment que l'hirondelle est un oiseau intégralement protégé par la République et qu'elle bénéficie d'un statut juridique particulier.

Ce régime de protection est issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (1).

La destruction des œufs et des nids est considéré comme une infraction et entraîne une amende qui peut aller jusqu'à 9 146.94 € et/ou à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 6 mois (art. L.415.1 du Code de l'environnement). (2).

Lors du dernier concert organisé par « Les Amis du Temple » le 10 août, plusieurs participants ont admiré l'hirondelle qui écoutait la musique avec une grande attention !

Parmi les auditeurs, une institutrice à la retraite signalait qu'il y avait plus de 50 ans que les hirondelles étaient installées dans le temple et, avec plusieurs auditeurs, c'est à haute voix qu'ils ont apprécié leur présence.

Mais bien évidemment, leur présence dans la chapelle exige qu'une fenêtre reste ouverte pour permettre leur va-et-vient, d'avril à septembre.

Il y a un autre avantage à garder deux fenêtres ouvertes, afin d'établir un courant d'air, car cela permet de lutter contre l'humidité du bâtiment.

C'est ce qui est recommandé pour la protection des édifices anciens.

Pierre BOLLE.

(1) Cf. la note de l'environnement, article L.411.1 et suivants.  
Cf. arrêté ministériel du 17.04.1981 modifié le 05.03.1999.

(2) Cf. la fiche réalisée par le service juridique de la Ligue pour la protection des oiseaux avec le soutien du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

# Le Maire et le Conseil Municipal Vous souhaitent un bel automne

## **Mairie**

Tel : 04.66.85.22.63 Fax : 04.66.85.33.73

Email : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr

### **Ouverture secrétariat**

Le lundi de 13h00 à 16h00 et Le Jeudi de 14h à 16h

**Permanence du maire** Le jeudi de 14h à 16h

### **En cas d'urgence Uniquement :**

Maire, Edmond JULIEN : 04.66.85.43.77

1ère adjointe, Violette AURIOL : 04.66.85.12.11

2ème adjoint, Pascal CREMER : 06.72.49.12.46

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle,  
avec l'aide de Monsieur le Maire  
et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Photos Mairie

Présidente de la commission : Violette AURIOL

Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS